

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **SEANCE DU 6 JUILLET 2020**

Le six juillet deux mille vingt à vingt heures, les membres du conseil municipal de la Commune de PORT SAINT PERE, dûment convoqués le trente juin deux mille vingt, se sont réunis en session ordinaire dans la salle des Associations, sous la présidence de Monsieur Gaëtan LEAUTE, Maire.

Présents : M. Gaëtan LEAUTE, M. Philippe HOUDAYER, Mme Edwige DU RUSQUEC, M. Philippe HIDROT, Mme Joëlle BERTRAND, M. Karl GRANDJOUAN, Mme Marie-Line BONDU, Mme Magali THOMAS, Mme Magali TESSIER, Mme Laurence MONTE, M. Claude GANACHAUD, Mme Emilie DENIS, M. Samuel MORILLEAU, Mme Cécile GAREL, Mme Séverine GAINARD, M. Antoine BOIXEL, M. Michaël GOULIN, M. Samuel TATIBOUET, M. Nicolas GAUTREAU

Absents excusés : Daniel BUHOT-LAUNAY pouvoir à Philippe HIDROT, Liliane BATARD pouvoir à Laurence MONTE, Stéphane BARTHON pouvoir à Philippe HOUDAYER

Absente : Mme Laëtitia CHASSAIN

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Gaëtan LEAUTE, maire.

En préambule, Monsieur le Maire propose de procéder à la désignation du secrétaire de séance. Monsieur Karl GRANDJOUAN est désigné, secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour de la séance : l'approbation de la mise en révision du plan de zonage d'assainissement collectif.
Le Conseil Municipal accepte la proposition à l'unanimité.

Approbation du procès-verbal de la séance du 15/06/2020

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si des observations particulières sont à formuler sur le compte rendu de la séance précédente dont un exemplaire a été transmis comme habituellement à tous les membres du Conseil Municipal.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 15 juin 2020 est adopté à l'unanimité.

DE-2020-05-01 DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

Vu les articles R.123-8 et R.123-10 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 15/06/2020 fixant à 5 le nombre d'administrateurs du Centre Communal de l'Action Sociale (C.C.A.S.) ;

Il est demandé au Conseil Municipal, de procéder à la désignation par vote à bulletins secrets, au scrutin proportionnel de listes au plus fort reste, les représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du C.C.A.S.

Monsieur le Maire rappelle qu'il est président de droit du C.C.A.S. et qu'il ne peut être élu sur une liste.

Il est demandé la présentation de listes. 1 seule liste candidate est présentée, à savoir :

Liste N° 1 :

Joëlle BERTRAND - Cécile GAREL - Laëtitia CHASSAIN - Laurence MONTE - Samuel TATIBOUET

Le dépouillement du vote, qui s'est déroulé au scrutin secret, a donné les résultats suivants :

Nombre de votants	22
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	22
Bulletins blancs	0
Bulletins nuls	0
Nombre de suffrages exprimés	22

Sont donc ELUS pour siéger au Conseil d'Administration du C.C.A.S. les membres suivants :

Joëlle BERTRAND
Cécile GAREL
Laëtitia CHASSAIN
Laurence MONTE
Samuel TATIBOUET

Signé le : 09/07/2020
Référence de l'accusé de réception de la Préfecture : 044-214401333-20200706-DE-2020-05-01-DE
Date de réception de l'accusé : 10/07/2020 à 09:40
Date d'affichage de l'acte : 10/07/2020

DE-2020-05-02 DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Vu l'article 1650 du code général des impôts

Vu les articles 1732 et 1753 du code général des impôts

Il est demandé au Conseil Municipal de désigner 32 personnes (16 titulaires et 16 suppléants) parmi lesquelles seront désignés, par la direction régionale des finances, les commissaires (8 titulaires et 8 suppléants) invités à siéger à la commission communale des impôts directs.

Le Maire préside de droit cette commission

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, ACCEPTE, à l'unanimité, la désignation des 32 membres susceptibles de siéger à la Commission Communale des Impôts Locaux :

	Maire	Gaëtan LEAUTE
Titulaires	Membres du Conseil Municipal	Philippe HOUDAYER
		Edwige du RUSQUEC
		Philippe HIDROT
		Joëlle BERTRAND
		Karl GRANDJOUAN
		Marie-Line BONDU
		Daniel BUHOT-LAUNAY
		Liliane BATARD
		Stéphane BARTHON
		Samuel MORILLEAU
		Samuel TATIBOUET

	Membres extérieurs	Aude SORIN
		Clair PARE
		Nathalie GUIZARD
		Michel CARTRON
		Germaine JAUNET
Suppléants	Membres du Conseil Municipal	Magali THOMAS
		Magali TESSIER
		Laurence MONTE
		Claude GANACHAUD
		Emilie DENIS
		Cécile GAREL
		Laëtitia CHASSAIN
		Antoine BOIXEL
		Nicolas GAUTREAU
		Séverine GAIGNARD
	Michael GOULIN	
	Membres extérieurs	Sébastien LOCQUET
		Annie RICHARD
		Bertrand SORIN
		Marie-Josèphe BEILLEVERT
Régis BATARD		

Signé le : 09/07/2020
Référence de l'accusé de réception de la Préfecture : 044-214401333-20200706-DE-2020-05-02-DE
Date de réception de l'accusé : 10/07/2020 à 09:44
Date d'affichage de l'acte : 10/07/2020

DE-2020-05-03 DESIGNATION ET MISE EN PLACE DES COMMISSIONS

Le Conseil Municipal forme des commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres (article L2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales). Les commissions peuvent être nommées, soit pour un objet déterminé, soit pour une catégorie d'affaires. La composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Le Maire est Président de droit des Commissions. Il est proposé que l'ensemble des adjoints, soit également invité à participer à l'ensemble des commissions, quelque soit leur pôle d'action.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, ACCEPTE, à l'unanimité la création et la désignation des élus au sein des commissions suivantes :

Commission finances

Membres du Conseil Municipal	M. Gaëtan LEAUTE	Maire
	M. Philippe HOUDAYER	1^{er} Adjoint
	+ Bureau municipal	
	Antoine BOIXEL	Référent
	Séverine GAINARD	
	Daniel BUHOT-LAUNAY	
	Liliane BATARD	
	Claude GANACHAUD	

Commission Marché à Procédure Adaptée (MaPA)

Membres du Conseil Municipal	M. Gaëtan LEAUTE	Maire
	M. Philippe HOUDAYER	1^{er} Adjoint
	+ Bureau municipal Suppléants	
	Antoine BOIXEL	
	Claude GANACHAUD	
	Samuel MORILLEAU	
	Cécile GAREL	
	Daniel BUHOT-LAUNAY	
	Liliane BATARD	

Développement économique - Commission Commerce et Artisanat

Membres du Conseil Municipal	M. Gaëtan LEAUTE	Maire
	M. Philippe HOUDAYER	1^{er} Adjoint
	+ Bureau municipal	
	Michaël GOULIN	
	Emilie DENIS	
	Nicolas GAUTREAU	

Commission urbanisme

Membres du Conseil Municipal	M. Gaëtan LEAUTE	Maire
	Mme Edwige du RUSQUEC	2^e Adjointe
	+ Bureau municipal	
	Philippe HOUDAYER	Référent
	Daniel BUHOT-LAUNAY	
	Séverine GAINARD	
	Samuel TATIBOUET	
	Laurence MONTE	
	Cécile GAREL	
	Laëtitia CHASSAIN	

Commission Environnement

Membres du Conseil Municipal	M. Gaëtan LEAUTE	Maire
	Mme Edwige du RUSQUEC	2^e Adjointe
	+ Bureau municipal	
	Stéphane BARTHON	Référent
	Séverine GAINARD	
	Magali TESSIER	
	Daniel BUHOT-LAUNAY	
	Samuel TATIBOUET	
	Nicolas GAUTREAU	

Commission Voirie

Membres du Conseil Municipal	M. Gaëtan LEAUTE	Maire
	M. Philippe HIDROT	3^e Adjoint
	+ Bureau municipal	
	Daniel BUHOT-LAUNAY	Référent voirie
	Samuel MORILLEAU	
	Magali THOMAS	
	Laurence MONTE	
	Séverine GAINARD	
	Claude GANACHAUD	

Commission bâtiments

Membres du Conseil Municipal	M. Gaëtan LEAUTE	Maire
	M. Philippe HIDROT	3^e Adjoint
	+ Bureau municipal	
	Claude GANACHAUD	Référent bâtiments
	Nicolas GAUTREAU	
	Magali THOMAS	
	Séverine GAINARD	
	Samuel MORILLEAU	
	Daniel BUHOT-LAUNAY	

Commission Tourisme

Membres du Conseil Municipal	M. Gaëtan LEAUTE	Maire
	M. Philippe HIDROT	3^e Adjoint
	+ Bureau municipal	
	Emilie DENIS	Référente
	Laëtitia CHASSAIN	
	Michaël GOULIN	
	Stéphane BARTHON	
	Samuel TATIBOUET	

Commission Agricole

Membres du Conseil Municipal	M. Gaëtan LEAUTE	Maire
	M. Philippe HIDROT	3^e Adjoint
	+ Bureau municipal	
	Samuel MORILLEAU	Référent SAFER
	Michaël GOULIN	
	Magali THOMAS	
	Claude GANACHAUD	

Commission aînée et Banque Alimentaire

Membres du Conseil Municipal	M. Gaëtan LEAUTE	Maire
	Mme Joëlle BERTRAND	4^e Adjointe
	+ Bureau municipal	
	Liliane BATARD	
	Laurence MONTE	
	Magali TESSIER	
	Claude GANACHAUD	

Commission Enfance et Jeunesse – action scolaire (école – Restaurant)

Membres du Conseil Municipal	M. Gaëtan LEAUTE	Maire
	M. Karl GRANDJOUAN	5^e Adjoint
	+ Bureau municipal	
	Magali THOMAS	Référent
	Emilie DENIS	
	Magali TESSIER	
	Laëtitia CHASSAIN	
	Antoine BOIXEL	

Commission communication

Membres du Conseil Municipal	M. Gaëtan LEAUTE	Maire
	Mme Marie-Line BONDU	6^e Adjointe
	+ Bureau municipal	
	Stéphane BARTHON	
	Nicolas GAUTREAU	
	Liliane BATARD	
	Samuel TATIBOUET	
	Daniel BUHOT-LAUNAY	

Commissions Sportive et Associative - Vie Locale – Bibliothèque - Culture

Membres du Conseil Municipal	M. Gaëtan LEUTE	Maire
	Mme Marie-Line BONDU	6^e Adjointe
	+ Bureau municipal	
	Nicolas GAUTREAU	
	Samuel TATIBOUET	
	Emilie DENIS	
	Magali TESSIER	
	Michaël GOULIN	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE, à l'unanimité également les conseillers suivants :

Conseiller défense

Délégué titulaire : M. Philippe HIDROT

Conseiller sécurité routière

Délégué titulaire : M. Philippe HOUDAYER

Signé le : 09/07/2020
Référence de l'accusé de réception de la Préfecture : 044-214401333-20200706-DE-2020-05-03-DE
Date de réception de l'accusé : 10/07/2020 à 09:46
Date d'affichage de l'acte : 10/07/2020

DE-2020-05-04 DESIGNATION DES DELEGUES AU SYDELA

En qualité de Commune membre, il nous est demandé de désigner 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants afin de siéger au Syndicat Départemental d'Energie de la Loire Atlantique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DESIGNE, à l'unanimité, les délégués suivants :

Délégués titulaires : Gaëtan LEUTE
Philippe HIDROT

Délégués suppléants : Philippe HOUDAYER
Daniel BUHOT-LAUNAY

Signé le : 09/07/2020
Référence de l'accusé de réception de la Préfecture : 044-214401333-20200706-DE-2020-05-04-DE
Date de réception de l'accusé : 10/07/2020 à 09:46
Date d'affichage de l'acte : 10/07/2020

DE-2020-05-05 DESIGNATION DES DELEGUES ATLANTIC'EAU

En qualité de Commune Membre du Syndicat mixte en charge de la distribution de l'eau potable ATLANTIC'eau, Il nous est demandé de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DESIGNNE, à l'unanimité :

Edwige DU RUSQUEC - déléguée titulaire
Séverine GAINARD - déléguée suppléante

Signé le : 09/07/2020
Référence de l'accusé de réception de la Préfecture : 044-214401333-20200706-DE-2020-05-05-DE
Date de réception de l'accusé : 10/07/2020 à 09:48
Date d'affichage de l'acte : 10/07/2020

DE-2020-05-06 DESIGNATION DELEGUE LOIRE ATLANTIQUE DEVELOPPEMENT

En qualité d'actionnaire de LOIRE ATLANTIQUE DEVELOPPEMENT – SPL, nous devons désigner un délégué chargé de siéger au sein de l'agence départementale en charge de la promotion de la Loire Atlantique et l'accompagnement des porteurs de projets sur son territoire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DESIGNNE, à l'unanimité, Gaëtan LEAUTE, Maire pour siéger au sein de LOIRE ATLANTIQUE DEVELOPPEMENT

Signé le : 09/07/2020
Référence de l'accusé de réception de la Préfecture : 044-214401333-20200706-DE-2020-05-06-DE
Date de réception de l'accusé : 10/07/2020 à 09:48
Date d'affichage de l'acte : 10/07/2020

DE-2020-05-07 DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS 2020 – REFECTION DE LA TOITURE DE L'EGLISE 2EME PHASE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la Commune a décidé la restauration de la toiture de l'Eglise et que l'appel d'offres auprès des entreprises a été mis en ligne le 25/06/2020.

La Commune de PORT SAINT PERE peut demander à bénéficier du fonds de concours de Pornic Agglo Pays de Retz (PAPR) pour la deuxième phase des travaux. Le plan de financement des travaux s'établit comme suit :

DEPENSES	RECETTES
Réhabilitation toiture – 2 ^{ème} phase -	Pornic agglo Pays de Retz Fonds de concours 2020 14 000,00 € Commune : Autofinancement/emprunt 225 500,00 €
TOTAL H.T 239.500,00 €	TOTAL H.T 239 500,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter le fonds de concours 2020 pour les travaux de toiture de l'Eglise – 2^{ème} phase
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Signé le : 09/07/2020
Référence de l'accusé de réception de la Préfecture : 044-214401333-20200706-DE-2020-05-07-DE
Date de réception de l'accusé : 10/07/2020 à 09:50
Date d'affichage de l'acte : 10/07/2020

DE-2020-05-08 AVIS SUR LE PROJET EOLIEN DE LA COMMUNE DE ROUANS

Il y'a 6 ans, il a été proposé aux communes de PORT SAINT PERE et de ROUANS de réfléchir à un projet commun de parc éolien. Seule la commune de ROUANS a souhaité poursuivre le projet.

Une enquête publique est en cours depuis le 24 juin dernier et pour une période d'un mois ; en vue d'obtenir l'autorisation environnementale de construire et d'exploiter une installation de 7 aérogénérateurs sur la commune de ROUANS. Le projet et la commune de ROUANS étant limitrophes avec PORT SAINT PERE, il est demandé au Conseil Municipal de prononcer un avis sur ce projet.

Monsieur HOUDAYER présente aux élus, les grandes lignes du projet : caractéristiques techniques des éoliennes, implantation du site, respect des distances avec les habitations, photos d'insertion paysagère, risques accidentels...etc.

Monsieur HOUDAYER précise qu'il ne souhaite pas intervenir sur le bien ou mal fondé des éoliennes et invite chacun à consulter s'il le souhaite le dossier complet accessible sur le site de la préfecture de Loire Atlantique à la rubrique des installations classées/éolien ou à se rendre aux permanences du Commissaire Enquêteur dans le cadre de l'enquête publique.

Après présentation du projet et discussion, les membres du Conseil Municipal, ONT RENDU leur avis :

8 voix POUR
8 voix CONTRE
6 ABSTENTIONS

Signé le : 09/07/2020
Référence de l'accusé de réception de la Préfecture : 044-214401333-20200706-DE-2020-05-08-DE
Date de réception de l'accusé : 10/07/2020 à 09:52
Date d'affichage de l'acte : 10/07/2020

DE-2020-05-09 AVIS SUR LA MODIFICATION N°5 DU PLU DE LA COMMUNE DE SAINT HILAIRE DE CHALEONS

Madame DU RUSQUEC rappelle que les communes limitrophes de PORT SAINT PERE peuvent solliciter l'avis de la Commune, pour les projets de modification classique de leur Plan Local d'Urbanisme (PLU). Les demandes d'avis en amont des enquêtes publiques pour modification contribuent à la bonne relation entre collectivités.

La Commune de SAINT HILAIRE DE CHALEONS a donc lancé une procédure de modification (n°5) de son PLU destinée à lui permettre principalement de réaliser et d'optimiser 2 zones à bâtir situées dans le bourg. Compte tenu de leur éloignement des limites territoriales avec PORT SAINT PERE, ce projet de modification n'impacte pas l'urbanisme sur notre commune.

Après présentation et discussion, les membres du Conseil Municipal présents et ayant pouvoir, à l'unanimité ONT EMIS un avis favorable à la modification n°5 du P.L.U. de SAINT HILAIRE DE CHALEONS

Signé le : 10/07/2020
Référence de l'accusé de réception de la Préfecture : 044-214401333-20200706-DE-2020-05-09-DE
Date de réception de l'accusé : 15/07/2020 à 10:43
Date d'affichage de l'acte : 15/07/2020

DE-2020-05-10 AVIS SUR PROJET D'ARRETE MODIFICATIF DU CLASSEMENT SONORE DES VOIES BRUYANTES

Par courrier du 3 juin 2020, la direction départementale des territoires et de la Mer nous a adressé un projet de classement sonore des voies bruyantes sur notre territoire. Ce document n'a pas d'incidence sur l'urbanisme mais sur les règles de construction des nouveaux logements situés dans le périmètre de ces voies.

Ce classement, après avis de la commune, sera approuvé par arrêté préfectoral et constituera une annexe graphique à notre Plan Local d'Urbanisme afin de s'imposer aux constructeurs de logements neufs quant aux normes d'isolation acoustique.

6 voies ou tronçons situés sur la RD751 ou la RD758 sur PORT SAINT PERE sont concernés par un classement, déjà en vigueur. Ce projet vise à modifier la catégorie de classement de ces voies ou tronçons. Voici les routes concernées :

Nom du tronçon	Débutant	Finissant	Largeur maxi du secteur affecté	catégorie Nouvelle	Ancienne catégorie
D751_6	Limitation 70/80	Limite commune St Hilaire	100	3	2
D751_4	Limite commune Bouaye	D758	250	2	2
D751_5	D758	Limitation 70/80	100	3	2
D758_3	Limitation 90/110	Limite commune Port St Père	100	3	3
D758_2	Limitation 70/90	Limitation 90/110	100	3	3
D758_1	D751	Limitation 70/90	30	4	3

Après présentation et discussion, les membres du Conseil Municipal présents et ayant pouvoir, à 21 voix POUR et une ABSTENTION, ONT EMIS un avis favorable au projet d'arrêté modificatif du classement sonore des voies bruyantes.

Signé le : 09/07/2020
Référence de l'accusé de réception de la Préfecture : 044-214401333-20200706-DE-2020-05-10-DE
Date de réception de l'accusé : 10/07/2020 à 09:56
Date d'affichage de l'acte : 10/07/2020

DE-2020-05-11 APPROBATION DE LA MISE EN REVISION DU PLAN ZONAGE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

La Commune de PORT SAINT PERE, afin de permettre notamment le raccordement au tout à l'égout du projet d'urbanisation au lieu-dit Bauvet, doit modifier son plan de zonage d'assainissement collectif. Depuis 2014, cette compétence est devenue communautaire et c'est donc la communauté d'agglomération Pornic Agglo Pays de Retz qui initie et porte les procédures de révision des plans de zonage du territoire communautaire.

Cette révision du zonage d'assainissement permettra essentiellement d'augmenter de 9,5 ha le périmètre d'assainissement collectif pour le mettre en adéquation avec les possibilités d'urbanisation à Bauvet, d'adapter le périmètre relevant de l'assainissement collectif dans les zones urbanisées en cohérence avec le zonage défini dans le PLU (dents creuses dans le bourg) et mettre en cohérence avec les zones desservies par l'assainissement collectif et zonées en assainissement non collectif (LD Grand Pesle)

Après présentation et discussion, les membres du Conseil Municipal présents et ayant pouvoir, à l'unanimité :

- APPROUVENT la mise en révision du zonage d'assainissement collectif selon la synthèse présentée et le projet d'étude cartographique.
- AUTORISENT Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

Signé le : 09/07/2020
Référence de l'accusé de réception de la Préfecture : 044-214401333-20200706-DE-2020-05-11-DE
Date de réception de l'accusé : 10/07/2020 à 09:58
Date d'affichage de l'acte : 10/07/2020

QUESTIONS DIVERSES

DELEGATION ADJOINT

Monsieur le Maire demande à chaque membre du bureau municipal de faire le point sur les dossiers relevant de leur délégation.

AGENDA

Prochain Conseil Municipal :

- Lundi 14 septembre 2020 à 20h

M. Antoine BOIXEL, M. Michaël GOULIN, M. Samuel TATIBOUET, M. Nicolas GAUTREAU

Absents excusés : Daniel BUHOT-LAUNAY pouvoir à Philippe HIDROT, Liliane BATARD pouvoir à Laurence MONTE, Stéphane BARTHON pouvoir à Philippe HOUDAYER